



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE**

LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES LANDES

GRAND DAX AGGLOMERATION

LA VILLE DE DAX

Entre les soussignés :

Madame **Elisabeth BONJEAN**,

Maire de Dax,

dont le siège est situé rue Saint Pierre BP 50344 40107 Dax cedex, autorisée par **délibération du conseil municipal en date du ...**

Madame **Cathy DELMON**,

Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

dont le siège est situé 20 Avenue de la gare 40100 Dax autorisée par **délibération du conseil communautaire en date du ...**

D'une part,

Et

Monsieur **Philippe RETOURS**,

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes

dont le siège est situé 41 avenue Henri-Farbos à Mont-de-Marsan, habilité à l'effet des présentes,

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - NATURE DU PARTENARIAT

Dotée de la compétence en matière de développement économique, en faveur notamment du commerce de proximité dont l'artisanat et les services, la Communauté d'agglomération du Grand Dax et la ville de Dax (opération nationale Cœur de ville) sont engagées dans des projets structurants pour développer le tissu économique de leur territoire.

La ville de Dax et la Communauté d'agglomération du Grand Dax souhaitent bénéficier du soutien de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat spécifiquement dans les projets des domaines de l'artisanat et des services de proximité.

Un partenariat est établi pour aider à maintenir, renforcer et développer l'offre de service artisanale et commerciale sur le territoire du Grand Dax, lequel comprend les 20 communes suivantes : Angoumé, Bénesse-Lès-Dax, Candresse, Dax, Gourbera, Herm, Heugas, Méés, Narrosse, Oeyreluy, Rivière Saas et Gourby, Saint-Pandelon, Saint-Paul-Lès Dax, Saint-Vincent-de-Paul, Saugnac et Cambran, Seyresse, Siest, Tercis les Bains, Téthieu, Yzosse.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise en place d'un appui spécifique et territorialisé sur le périmètre de l'agglomération du Grand Dax et ce dans le cadre des missions relevant des compétences et responsabilités de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes.

La collaboration a comme enjeu central une meilleure valorisation commune des actions des 3 structures pour un accompagnement optimal des artisans et porte sur les différents axes définis ci-dessous :

- ⇒ **La veille économique** : établir un diagnostic de l'activité artisanale sur le Grand Dax et la ville-centre, mettre en place un observatoire de la vitalité des entreprises artisanales (création, cession et reprise d'entreprises artisanales).
- ⇒ **La création, reprise et transmission d'entreprises** : accompagnement à l'installation de porteurs de projet, des repreneurs et des cédants sur le territoire.
- ⇒ **Le développement des entreprises** : accompagnement des entreprises dans leurs projets structurants (emploi et ressources humaines, investissement, stratégie globale, dynamique commerciale, point de vente, aspects organisationnels, réglementation, immobilier ...).
- ⇒ **La formation des artisans** (et du conjoint collaborateur) : proposer une offre de formations transversales et techniques.
- ⇒ **La mise en place partenariale d'actions de promotion et de valorisation de l'artisanat local** : métiers et savoir-faire artisanaux, métiers de bouche, métiers d'art...

⇒ **La participation aux évènements valorisant les actions de promotion économique du territoire.**

La présente convention fixe le cadre d'une action partenariale étroite entre les services développement économique de la ville de Dax, de la Communauté d'agglomération du Grand Dax et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes au service des porteurs de projet et des entreprises du territoire.

ARTICLE 3 - DUREE DE LA CONVENTION

La convention est signée pour une période de 4 ans.

Elle fera l'objet d'un suivi décrit à l'article 5.

ARTICLE 4 - DEFINITION DES MISSIONS

⇒ **Veille économique**

Des photographies du territoire sont indispensables pour mesurer l'évolution de l'activité artisanale, nourries d'un observatoire de données partagées afin de mener efficacement les missions décrites dans la présente convention.

La chambre des Métiers et de l'Artisanat pourra produire un diagnostic de l'activité artisanale, un observatoire sur la vitalité des entreprises artisanales ainsi que sur la cession/reprise et transmission d'entreprises sur toute le Grand Dax ou le périmètre stratégique Cœur de ville.

⇒ **Création, reprise & transmission d'entreprises**

La réussite des projets nécessite un accompagnement de qualité. Les services de la Communauté d'agglomération du Grand Dax et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'engagent à travailler en synergie au bénéfice des porteurs de projet, des créateurs, des repreneurs et cédants d'entreprises artisanales sur le territoire.

La collaboration s'appuiera sur un échange d'informations économiques et une communication accrue entre les services de la Communauté d'agglomération et de la ville-centre et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Les initiatives de porteurs de projet collectées par les collectivités feront l'objet d'une information à la Chambre de Métiers et de l'artisanat des Landes qui prendra en compte les demandes.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'engage à agir sur la dynamique entrepreneuriale locale en structurant des actions collectives autour de la création d'aides directes aux entreprises, mettre en relation des cédants d'entreprises avec leur futurs repreneurs et

créer des événements afin de mettre à l'honneur l'artisanat du territoire. Une attention particulière sera portée à l'enjeu de la transmission d'entreprises sur le territoire.

La transition numérique des entreprises artisanales est un enjeu fort du territoire. A ce titre le GIP Grand Dax Développement, dont la Chambre de Métiers est actionnaire et qui est présidé par le Grand Dax, organisera des actions auxquelles la Chambre de Métiers sera associée :

- Audits numériques des entreprises artisanales ;
- Conférences sur la transition numérique et l'intégration du numérique pour l'artisanat ;
- Actions collectives (réunion de co-développement...)
- Organisation de visites-formations du laboratoire de fabrication numérique « Fablab » pour les artisans ;
- Découverte et intégration d'outils numériques dans les métiers artisanaux avec le nouveau pôle de recherche et développement de l'école informatique IN'TECH Campus du Grand Dax.

Par ailleurs, la Chambre de métiers et de l'artisanat est associée par la ville de Dax au jury de recrutement des artisans qui intégreront, à l'issue d'une procédure de sélection, les nouvelles halles municipales de Dax. Dans ce cadre un module de formation-animation pourra être imaginé entre les 3 partenaires pour ce groupe d'artisans afin d'engager un cursus de professionnalisation sur l'animation de leur point de vente suivant une démarche de qualité, une action commerciale collective dans le cadre de l'association des commerçants pour faire vivre ce lieu unique, vitrine des savoir-faire artisanaux et sur la transition numérique en particulier dans le cadre du drive mis en place dans la restructuration des halles.

⇒ Développement des entreprises

Le tissu d'entreprises artisanales sur l'agglomération est dense sur l'ensemble des secteurs d'activité : alimentaire, production, services et bâtiment. Permettre le maintien de ce tissu, accompagner les entreprises dans leur développement apparaît essentiel.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat accompagne les entreprises dans leurs projets de développement sur différents aspects : la stratégie, les démarches commerciales, l'aménagement du point de vente, le pilotage financier et organisationnel, les investissements, l'emploi et les ressources humaines, la transformation numérique...

Les projets peuvent concerner une implantation ou une relocalisation au sein du territoire de l'agglomération. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat apportera un appui aux projets, en lien avec les services développement économique des collectivités, lesquelles apporteront leur expertise en la matière et proposeront un accompagnement à la recherche de locaux ou terrains sur le territoire.

Une attention particulière sera portée à l'enjeu du développement de l'artisanat et du commerce de proximité, la revitalisation des centres villes et des centres bourgs et toutes actions pouvant y concourir. Des filières prioritaires (groupes d'entreprises) pourront être dégagées afin de mieux organiser de futures actions collectives, tremplin du développement des entreprises artisanales locales.

Le Grand Dax met en place de nouveaux régimes d'aides individuelles aux entreprises, instruits par ses services (début 2019). L'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pourra être sollicité pour l'instruction des dossiers artisanaux afin de réaliser un rapide diagnostic de l'entreprise, lequel permettra de rendre un collectif sur le projet.

Le Grand Dax et la Chambre de Métiers collaborent déjà à travers l'instruction des dossiers artisanaux dans le cadre du dispositif Initiatives Landes (plateforme co-financée par le Grand Dax et dont il est membre du comité d'agrément).

⇒ **Formation**

La formation des entreprises est bien souvent la clé de la réussite des entrepreneurs et soutient un grand nombre de projets de développement.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat accompagne les entreprises dans l'identification de leurs besoins en formation et l'élaboration de plan de formation.

En lien avec les services collectivités, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat proposera des formations sur des thématiques spécifiques liées aux besoins des entreprises du territoire comme par exemples : services touristiques, animation du point de vente, démarche commerciale, relation clients, utilisation des technologies de l'information et de la communication TIC, réseaux sociaux...

L'objectif est de travailler en partenariat étroit afin de proposer une offre de formation et de service complète aux entreprises du territoire, avec une attention particulière portée sur l'enjeu de la transition numérique des entreprises (du diagnostic numérique jusqu'à l'aide au financement des actions de transition).

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes s'engage également à participer aux événements proposés par les services Développement économique du territoire et du GIP Grand Dax Développement « Pulseo ».

En 2019, le territoire va se doter :

- d'un Campus numérique de 2000 m² piloté par l'école IN'TECH, membre du GIP Grand Dax Développement, qui dispense des formations (Bac+3 à Bac+5 en informatique « Réseau et Télécommunication » et « Ingénierie du logiciel ») aux métiers du numérique et qui accueillera à terme 220 élèves.
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat et les deux collectivités s'engagent à favoriser la coopération entre les élèves et les entreprises artisanales (projets informatiques et projets de formation humaine), à informer sur la possibilité d'embauche des jeunes étudiants pour l'obtention d'un stage ou d'un emploi ;
- d'un ensemble de salles de formations sur 400 m² mutualisables entre les acteurs de la formation du territoire. Elles permettront à la Chambre de Métiers d'y présenter une partie de son offre dans un lieu nouveau et 100% dédié à la formation notamment des entreprises.
- du démarrage au cœur du futur Campus numérique de deux services de consolidation individuelle des acquis numériques portés par l'école IN'TECH :
 - la formation continue numérique des adultes (salariés d'entreprises et demandeurs d'emploi)
 - la lutte contre la rupture des parcours scolaires via la pédagogie numérique.

Ces deux derniers outils pourraient être collectivement mis en valeur par les partenaires de la convention.

⇒ **Promotion / communication**

Les collectivités et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat poursuivent un objectif commun de promotion et de valorisation du territoire :

- Promotion de l'artisanat local dans sa diversité, promotion des entreprises, des métiers et savoir-faire (métiers de bouche, métiers d'art...) en s'appuyant sur des manifestations existantes ou à créer (concours, prix visant à développer la culture artisanale, valorisation du métier d'entrepreneur-artisan, un événement adossé à la gastronomie landaise en lien avec les halles restructurées et son carreau de producteurs).
- Massifier la communication autour des vitrines des commerces artisanaux vacants en centre-ville ou centre-bourg à des fins de pré-commercialisation de locaux pour des créateurs d'entreprises et des repreneurs de fonds artisanaux.
- L'offre de service des 3 partenaires fera l'objet d'une valorisation réciproque afin de faciliter l'orientation des porteurs de projet ou des chefs d'entreprise vers les services dédiés. Aussi, il s'agira de partager de manière récurrente les actualités de chacun et de développer la coopération des équipes.
- Suite à la mise en place du Groupement d'Intérêt Public Pulseo, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes s'engage à participer et promouvoir activement les services communs du GIP.
- Mise en œuvre de toute action destinée à fédérer les acteurs locaux, en s'appuyant sur les associations d'artisans et commerçants locales.
- Une action de communication ciblée envers les prescripteurs-financeurs (experts comptables, banques,...) pourra être envisagée. Elle permettra d'actualiser la présentation des services proposés par les 3 partenaires.
- Le principe de « journées portes ouvertes » en entreprises artisanales ou dans des lieux comme Pulseo par exemple, peut être imaginé en collaboration.

ARTICLE 5 – SUIVI DE LA CONVENTION

La ville de Dax, la Communauté d'agglomération du Grand Dax et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'engagent à mettre en place **un comité de suivi du partenariat qui prévoira à minima, une réunion de bilan annuelle des actions menées et des résultats obtenus quantitativement et qualitativement.**

Ce comité de suivi se réunira également en fonction des actualités et actions mises en place qui pourront nécessiter un pilotage particulier. Sa composition sera décidée en collaboration avec les 3 partenaires ultérieurement.

ARTICLE 6 - MODALITES FINANCIERES DU PARTENARIAT

Sur la période précitée à l'article 3, et sur les missions d'appui définies à l'article 4, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat mobilisera du temps au titre de ses missions de service public.

Les moyens des deux collectivités seront aussi mobilisés pour animer la convention, en particulier :

- la direction du tourisme et du thermalisme et l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme (pourra accompagner notamment des actions liées aux marchés, aux cafés hôtels restaurant qui font fonctionner l'artisanat,...) ;
- le pôle développement économique et commercial de la ville de Dax concernant le soutien et développement du commerce de proximité (en lien avec l'opération Cœur de ville notamment ou les halles territoriales) ;
- le pôle développement économique (commerce, emplois, enseignement supérieur, marketing territorial) du Grand Dax en lien avec la structuration des filières artisanales, l'aménagement artisanal du territoire ou la formation.

Toute autre action déléguée en marge des missions de service public ; ou initiative nécessitant la mobilisation de moyens financiers particuliers devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention ou d'une proposition de convention particulière si nécessaire.

Fait à Dax, le

***Le Maire,
Présidente de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax
Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine***

***Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax***

Elisabeth BONJEAN

Catherine DELMON

***Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat des Landes***

Philippe RETOURS